



Commune de CLOYES LES TROIS RIVIERES
Département Eure et Loir (28)

Mairie de Cloyes les Trois Rivières
1 place Gambetta – Cloyes sur le Loir
28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

☎ 02.37.98.53.18

Courriel : cloyeslestroisrivieres@cloyeslestroisrivieres.fr

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES
N°2021.00002

Règlement de Consultation
(RC)

**« Création d'un Parc Fantastique et mise en lumière du Parc
Emile Zola à Cloyes sur le Loir »**

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 22 mars 2021 à 23h59

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC	3
1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public :	3
1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :	3
1.3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :	3
1.4. Modalité par laquelle les offres devront être envoyées :	3
ARTICLE 2: OBJET DU MARCHÉ	3
2.1. Type de marché	3
2.2. Objet du marché	3
2.3. Lieu d'exécution des travaux	4
2.4. Division en lots	4
2.5. Variantes	4
2.6. Forme juridique du regroupement	4
2.7. Délai d'exécution :	4
2.8. Mode de règlement du marché et modalités de financement :	4
2.9. Négociation :	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 4 : DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS ET CRITERES DE JUGEMENT	5
4.1. Documents à produire	5
4.2. Pièces de l'offre	6
4.3 - Présentation des variantes	6
4.4- Pièces à fournir ultérieurement et uniquement par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer chaque marché	6
4.5 Renseignements complémentaires	6
4.6 Modifications ou compléments au dossier de consultation	7
Article 5 : PROCEDURE	7
5.1. Type de procédure :	7
5.2 Attribution des marchés	7
5.3. Critères d'attribution	7
5.4 Date limite de réception des offres	8
5.5 Conditions d'envoi des offres	8
5.6 Transmission électronique	8
5.7. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre	8
5.8. Procédures de recours :	8

ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC

1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public :

COMMUNE DE CLOYES LES TROIS RIVIERES
1 place Gambetta
BP 20 005
CLOYES SUR LE LOIR
28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES

1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

COMMUNE DE CLOYES LES TROIS RIVIERES
1 place Gambetta
BP 20 005
CLOYES SUR LE LOIR
28220 CLOYES LES 3 RIVIERES
Téléphone : 02.37.98.53.18
marchespublics@cloyeslestroisrivieres.fr

1.3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site www.amf28.org/cloyestroisrivieres

1.4. Modalité par laquelle les offres devront être envoyées :

Les offres doivent être transmises sur le site internet www.amf28.org/cloyestroisrivieres

ARTICLE 2: OBJET DU MARCHÉ

2.1. Type de marché

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2161-2, R2161-3, R2161-4 R2161-5 du Code de la Commande Publique.

2.2. Objet du marché

La commune de Cloyes les Trois Rivières souhaite faire réaliser la mise en lumière du Parc situé au cœur de la ville permettant la mise en valeur de son patrimoine naturel ainsi que la mise en valeur du parcours de promenade le long de la rivière Le Loir. Le parcours sera sonorisé aux endroits adaptés et présentera des œuvres originales spécialement conçues pour l'évènement. L'approche artistique tiendra compte des atouts naturels de la faune et la flore. Ce cheminement lumineux intitulé « Le jardin Fantastique » reposera sur la double thématique du végétal et de la littérature. Ainsi, vidéos, projections et éclairages leds se succèderont pour composer une promenade nocturne originale, poétique, ludique et sonore qui sera un véritable atout touristique pour tout le sud du département.

Références à la nomenclature européenne (CPV)
79822500-7 : Services de conception graphique
32321200-1 : Equipement audiovisuel

2.3. Lieu d'exécution des travaux

Cloyes sur le Loir – Commune de Cloyes les Trois Rivières

2.4. Division en lots

Sans objet

2.5. Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter une offre comportant des variantes.

Les variantes ne pourront porter sur l'objet du marché, la cession des droits de propriété intellectuelles ni les délais.

2.6. Forme juridique du regroupement

Les contractants seront soit des entreprises individuelles, soit des entreprises en groupement en application de l'article R2142-20 du Code de la Commande Publique.

En cas de groupement conjoint, chaque groupement en titre aura l'obligation de désigner un mandataire solidaire dans l'acte d'engagement qui représentera l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, coordonnera les prestations des membres du groupement et sera responsable de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Les candidatures et les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.7. Délai d'exécution :

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

2.8. Mode de règlement du marché et modalités de financement :

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : fonds propres, emprunts et autofinancement de la collectivité avec subventions attendues de l'Etat, du Conseil Départemental d'Eure et Loir et de la DSIL dans le cadre du Contrat de Ruralité du Syndicat du Pays Dunois.

2.9. Négociation :

Les négociations sont interdites

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) valant programmes artistique et technique
- La décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F)

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera disponible uniquement en support numérique :

- sur la plate-forme numérique de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir
www.amf28.org/cloyestroisrivieres

ARTICLE 4 : DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS ET CRITERES DE JUGEMENT

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

4.1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, paraphées, datées et signées par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat

- Formulaire DC1 (Lettre de candidature)
- Formulaire DC2 (Déclaration du candidat)

A ces formulaires s'ajouteront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements et documents permettant au Maître d'Ouvrage de vérifier son aptitude à exercer son activité professionnelle, ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner à un marché public
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et /ou des cadres de

En cas de groupement d'entreprises :

- Les mêmes documents que ceux demandés plus haut (à l'exception du formulaire DC1) concernant chaque opérateur économique sur lequel le candidat s'appuie pour présenter sa candidature
- En cas de sous-traitance uniquement, un formulaire DC4 dûment rempli.

Les formulaires DC1, DC2 et DC4 à utiliser sont téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante :
<https://www.economie.gouv.fr/dai/formulaires-declaration-du-candidat>

Nota : Le candidat peut également présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen), établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type, en lieu et place des documents mentionnés au 1) et 2). Le DUME doit être rédigé en français.

4.2. Pièces de l'offre

Les pièces suivantes seront à joindre au dossier de chaque candidat. Elles seront toutes paraphées, datées et signées par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat.

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes le cas échéant
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) accepté sans aucune modification
- Le présent règlement de consultation (RC) accepté sans aucune modification
- Le Détail des Prix Global et Forfaitaire (DPGF) dûment complété
- Un mémoire technique structuré dont le contenu est précisé ci-dessous :
 - **book de références réalisées pour divers commanditaires publics et/ou privés**, indiquant l'intention artistique et les techniques utilisées, avec extraits vidéo de réalisations audiovisuelles (sur support physique électronique type CD-ROM ou clé USB ;
 - **note d'intention sur les prestations à réaliser** (une esquisse pouvant éventuellement être fournie) ; avec indication des moyens humains envisagés pour la réalisation des prestations ainsi que leurs qualifications (CV avec titres d'études, expériences professionnelles) **et confirmant le respect des délais imposés** par la collectivité.
 - Expériences similaires réussies sur l'échelle d'un territoire, villes, agglomérations...
 - Note sur la possibilité (option de travail) d'implication du territoire dans la création du projet, exemples réussis dans ce domaine.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou irrégulière sera immédiatement écartée.

4.3 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

4.4- Pièces à fournir ultérieurement et uniquement par le candidat auquel il est envisagé d'attribuer chaque marché

Dans un délai maximum de 10 jours calendaires après la demande en ce sens de la commune de Cloyes les Trois Rivières, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire les pièces suivantes :

- les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents, et datés de moins de 6 mois ;
- un justificatif d'immatriculation (*Kbis, carte d'identification...*) ;
- une attestation d'assurance en cours de validité, avec garanties en rapport avec l'importance des prestations ;
- un relevé d'identité bancaire (RIB).

4.5 Renseignements complémentaires

Toute question relative au dossier de consultation devra parvenir par écrit via la plateforme dématérialisée au plus tard 15 jours calendaires avant la date de remise des offres.

Les réponses et/ou renseignements complémentaires seront transmis à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation au plus tard 10 jours calendaires avant la date fixée pour la réception des candidatures et des offres.

4.6 Modifications ou compléments au dossier de consultation

Dans le cas où le maître d'ouvrage serait dans l'obligation d'apporter des modifications mineures ou des précisions au dossier de consultation des concepteurs, il se réserve la possibilité de le faire au plus tard 10 jours calendaires avant la date fixée pour la réception des candidatures et des offres.

Article 5 : PROCEDURE

5.1. Type de procédure :

La procédure de passation utilisée est la procédure d'Appel d'Offre Ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L2124-2, R2161-2, R2161-3, R2161-4 R2161-5 du Code de la Commande Publique.

5.2 Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-5, R2152-1 et R2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
1-qualité	80.0 %
2-Prix des prestations	20.0 %

5.3. Critères d'attribution

1/La qualité : Elle sera notée de 0 à 10 au regard des sous-critères suivants :

1.1-les qualités esthétiques (analyse, sur book de référence, de la capacité d'innovation couplée au respect dû au patrimoine illuminé, de la diversité des créations réalisées et de la maîtrise des technologies utilisées), (5 points)

1.2-la note d'intention sur les prestations à réaliser (analyse de la créativité de la démarche artistique du candidat et mesure des moyens et compétences humaines mobilisées sur le projet) : scénographie, création lumière, conception lumière, création vidéo, création sonore....
(3 points)

1-3-expériences similaires de l'équipe dédiée réussies sur l'échelle d'un territoire, villes, agglomérations... (2 points)

2/Prix des prestations 20 %

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

L'offre la plus basse obtiendra la note de 20 points.

Le mode de calcul pour les autres notes sera la suivante : $\frac{\text{Offre la plus basse}}{\text{Offre évaluée}} \times 20$

5.4 Date limite de réception des offres

Lundi 22 mars 2021 à 23h59

5.5 Conditions d'envoi des offres

La transmission de l'offre se fait obligatoirement par voie électronique à l'adresse suivante : www.amf28.org/cloyestroisrivieres

5.6 Transmission électronique

Les candidats doivent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.amf28.org/cloyestroisrivieres>

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

La copie de sauvegarde ne remplace pas l'offre dématérialisée, et ne sert que dans l'hypothèse où l'acheteur ne parvient pas à exploiter l'offre dématérialisée. Si la copie de sauvegarde n'est pas utilisée, elle est détruite à la fin de la procédure.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc, .xls, .pdf, .zip.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

5.7. Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Le délai de validité des offres est de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

5.8. Procédures de recours :

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus

à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif d'Orléans

28 rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00

Télécopie : 02 38 53 85 16

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://orleans.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi de la publication : vendredi 19 février 2021